

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

**Le 14 avril 2026**

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS** : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT*** ».

A l'attention de :

Madame la greffière  
Service des référés.  
Tribunal judiciaire de Toulouse  
2 allées Jules Guesde.  
31000 Toulouse

Madame,

Veillez trouver ci-joint un procès-verbal d'inscription de faux en principal contre deux actes authentiques rendu par votre juridiction.

Le N° enregistrement est le suivant : N° RG 26/00003 enregistré le 14 avril 2026.

- Dans une affaire contre Monsieur REVENU et Madame HACOUT.

Qu'une procédure est toujours en cours par une requête en omission de statuer que vous avez enregistrée en date du 10 mars 2026.

Qu'un complément de requête a été aussi déposée en votre greffe enregistrée le 30 mars 2026.

A ce jour sauf erreur ou omission de ma part je n'ai pas été avisé de la date d'audience afin de respecter la procédure contradictoire.

Au vu de ce procès-verbal d'inscription de faux en principal, je vous informe que je dois le dénoncer en son entier acte à chacune des parties.

**En l'espèce :**

- Sur le fondement de l'article 303 du cpc à Monsieur le Procureur de la république
- Sur le fondement de l'article 314 du cpc à l'auteur des actes, à sa hiérarchie.
- Sur le fondement de l'article 314 du cpc à la partie adverse représenté par Monsieur REVENU et Madame HACOUT.

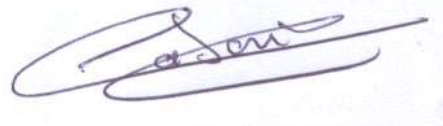
Je vous rappelle que ces dénonces doivent être effectuées dans le mois de l'enregistrement de la procédure.

Je vous rappelle qu'à ces dénonces doit être joint une assignation faisant droit au respect des articles 314 et suivants du code de procédure civile.

C'est la raison pour laquelle, que je viens vous demander de me communiquer en retour de mail une date au cours du mois d'avril et début mai 2026 à fin que je puisse faire signifier avec les dénonces, par commissaire de justice la procédure d'inscription de faux en principal et pour satisfaire aux obligations de l'article 314 du cpc.

Dans cette attente urgente, je vous prie de croire Madame la greffière à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



**PS :** Par ce même mail j'en informe le conseil de Monsieur REVENU et de Madame HACOUT